



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

## Dossier de presse

# Week-end de Pâques : vigilance accrue sur les routes dans le département de l'Aisne

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu de sécurité majeur tant sur le plan national que départemental. Si le département de l'Aisne a enregistré une baisse du nombre de tués sur les routes entre 2009 et 2010, une aggravation de l'accidentologie a été constatée en 2011 (49 tués en 2011 contre 41 en 2010).

Or l'insécurité routière s'accroît lors des périodes de départ en vacances, qui voient des milliers de familles se croiser sur les routes.

A l'occasion de ce week-end de Pâques, plus que jamais, les services de la préfecture insistent sur la nécessité de respecter les règles du code de la route, notamment en matière de vitesse et de consommation d'alcool.

Les forces de l'ordre répondent au défi de l'insécurité routière par un surcroît de vigilance et une augmentation du nombre de contrôles, tels que l'opération de sécurité routière à laquelle participe aujourd'hui Myriam Garcia, sous-préfète, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne sur deux des principaux axes routiers de notre département.

- P. 2 Départ en vacances : danger redoublé sur les routes
- P. 3 Insécurité routière : un premier trimestre marqué par une recrudescence de la conduite en état d'ivresse
- P. 4 Les dangers de l'alcool au volant
- P. 5 La vitesse, multiplicateur de risques

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

Service départemental de la communication interministérielle - Préfecture de l'Aisne -  
2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex  
Contact : 03.23.21.82.15 ou [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

# **Départ en vacances : danger redoublé sur les routes**

Les périodes de départ en vacances entraînent un accroissement du trafic routier et du risque d'accident corporel : **il n'y a pas de vacances pour la sécurité routière.**

## **► Pâques 2011 : une accidentologie accrue**

Au cours des vacances de **Pâques 2011**, soit du vendredi 24 avril au lundi 25 avril 2011, pas moins de **7 accidents corporels** ont été recensés sur les routes axonaises, pour un bilan de **1 tué et 6 blessés**.

**A la source de ces drames, le comportement des usagers de la route :** sur les 7 collisions corporelles du premier trimestre 2011, 3 s'expliquent par l'alcoolisation des conducteurs, 2 par un refus de priorité, 1 par le non-respect des refus de priorité et 1 par une perte de contrôle.

## **► Retour sur l'accident mortel du 25 avril 2011**

**L'accident mortel** recensé au cours de la période est survenu le lundi 25 avril 2011 à 21h55 à Ressons-le-Long, près de Villers-Cotterêts.

**Le conducteur, sous l'empire d'un état alcoolique (1,19g/litre de sang), circule à vive allure dans le centre du village**, perd le contrôle de son véhicule, monte sur un terre-plein et effectue plusieurs tonneaux. **Le passager avant droit, âgé de 18 ans, est éjecté du véhicule et décède sur les lieux de l'accident.**

**En cette période de départ en vacances,  
les Axonais doivent faire preuve  
de comportements responsables pour assurer la sécurité de  
tous et sauver des vies.**

# **Insécurité routière : un premier trimestre marqué par une recrudescence des accidents mortels dus à la conduite en état d'ivresse**

Le premier trimestre 2012 s'est caractérisé dans l'Aisne par une forte insécurité routière, en dépit d'un léger recul du nombre de victimes par rapport à la même période en 2011.

## **► Des chiffres en baisse par rapport à 2011...**

**10 personnes ont trouvé la mort sur les routes de l'Aisne au premier trimestre 2012, soit 4 de moins qu'au premier trimestre 2011.** Le nombre de personnes blessées sur les routes au cours des trois premiers mois de 2012 s'établit quant à lui à 61, contre 83 au cours de la même période en 2011.

## **► ...mais une aggravation de la conduite en état d'ivresse**

Le premier trimestre 2012 se distingue par une recrudescence du nombre d'accidents dus à une consommation excessive d'alcool. **L'alcool explique ainsi 25% des accidents corporels, mais surtout 50% des accidents mortels recensés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012 !**

A titre de comparaison, rappelons qu'au premier trimestre 2011, l'alcool se trouvait à l'origine de 15% des accidents corporels et de 23% des accidents mortels.

## **► La persistance des facteurs « vitesse » et « imprudence »**

Parmi les autres facteurs accidentologiques identifiés au cours du premier trimestre 2012, les plus fréquemment rencontrés sont **l'imprudence** (26% des accidents corporels, 3 tués dont un piéton) et **la vitesse** (13% des accidents mortels corporels, 1 tué).

Au premier trimestre 2011, c'est la vitesse qui se trouvait à l'origine de la majeure partie des accidents corporels (21%) et mortels (39%).

Cette importance de la vitesse et de l'alcool parmi les causes de l'insécurité routière dans l'Aisne n'est pas nouvelle : **ces deux facteurs ont systématiquement fait partie, depuis 2007, des trois principales causes des accidents corporels et mortels recensés annuellement** sur les routes axonaises.

**Ces deux fléaux doivent être endigués, ce qui suppose une responsabilisation accrue** des usagers de la route par le biais de contrôles plus nombreux, mais également d'une prise de conscience des risques liés à certains comportements.

# Les dangers de l'alcool au volant

## ► Les risques liés à la consommation d'alcool

Les effets de l'alcool se font sentir dès le premier verre, et deviennent critiques à partir d'un taux de 0,5 gramme par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré) : seuil à partir duquel le code de la route sanctionne la conduite.

En effet :

- L'alcool **rétrécit le champ visuel**.
- L'alcool **augmente la sensibilité à l'éblouissement**.
- L'alcool **altère l'appréciation des distances et des largeurs**. Sous l'effet de l'alcool, un conducteur peut décider, devant un obstacle, de freiner sur une distance trop courte pour s'arrêter ou, devant un passage plus étroit que sa voiture, de passer quand même.
- L'alcool **diminue les réflexes**. La durée moyenne du temps de réaction dans des conditions normales est évaluée à une seconde environ. Dès 0,5 g/l, le temps de réaction peut atteindre 1,5 seconde. Un véhicule roulant à 90 km/h parcourt 25 mètres en 1 seconde et 37 mètres en 1,5 seconde : or ces 12 mètres peuvent sauver une vie ! Les temps de réaction augmentent considérablement avec des taux d'alcoolémie encore plus élevés.
- L'alcool a un effet euphorisant. Il **provoque une surestimation de ses capacités**. Après 0,5 g/l de sang, la conduite devient plus heurtée qu'à jeun et le conducteur fait beaucoup plus d'erreurs ; il prend également plus de risques.

## ► Ne prenez pas de risque inutile : prévoyez votre retour

Il est facile de s'organiser pour qu'une soirée ou un repas ne se termine pas de façon tragique.

**La solution la plus simple est de ne pas consommer d'alcool ou de désigner un conducteur qui restera sobre.**

Si vous avez consommé de l'alcool et que vous êtes au-dessus de la limite légale d'alcoolémie, plusieurs solutions existent :

- solliciter des amis qui n'ont pas bu pour vous raccompagner ;
- utiliser les transports en commun ou appeler un taxi ;
- attendre sur place que votre alcoolémie diminue et la contrôler avec un éthylotest avant de partir.

# **La vitesse, multiplicateur de risques**

La vitesse est l'une des principales causes de mortalité routière dans notre département. Pourtant, les usagers se rendant coupables d'excès de vitesse ignorent souvent les risques induits par ces infractions. Or **rouler à grande vitesse multiplie les dangers** :

▶ Comme l'usure des freins et des pneus, le poids du véhicule ou encore le mauvais état de la chaussée, **la vitesse augmente la distance de freinage** ;

▶ La vitesse réduisant l'adhérence des pneus, **vous augmentez vos risques de sortie de route** (effet de la force centrifuge) ;

▶ 90 % de l'information nécessaire à la conduite passe par la vue. Or, **le champ de vision se rétrécit au fur et à mesure que la vitesse augmente : il passe de 180° à 1 km/h à 90° à 100 km/h**. C'est « l'effet tunnel ». Vous n'avez plus qu'une vision centrale de la route, ce qui se passe sur les côtés vous échappe ;

▶ **La vitesse augmente la violence des chocs** : à 50 km/h, un piéton percuté par un automobiliste survit dans 80% des cas ; à 60 km/h, un piéton percuté par un automobiliste décède dans 80% des cas.

La prise de ces risques est d'autant plus irresponsable que la vitesse est rarement synonyme de gain de temps : **pour parcourir 100 kilomètres sur autoroute, on gagne seulement 6 minutes en conduisant à 150 km/h au lieu de 130.**